

**Exemples de contrats de partenariat
pour l'exécution de prestations funéraires**

dont sont exclus les PME

BNP PARIBAS

Partenariat avec grandes enseignes telles que OGF



Obsèques et propose le tiers payant obsèques, en s'appuyant sur un réseau mutualisé d'opérateurs funéraires

PUBLIÉ LE 02.12.2014

Afin de mieux accompagner ses clients dans les moments difficiles, BNP Paribas lance une nouvelle version de son contrat BNP Paribas Obsèques, qui apporte une solution complète et personnalisable à l'assuré pour le financement et l'organisation de ses obsèques. Accessible dès l'âge de 40 ans sans aucune formalité médicale, BNP Paribas Obsèques peut être souscrit jusqu'à l'âge de 85 ans.

Le premier réseau mutualisé d'opérateurs funéraires

Afin de garantir à l'assuré le meilleur service et la liberté de choisir son opérateur funéraire,

BNP Paribas a mis en place avec l'Office Français de Prévoyance Funéraire (OFPF), le plus grand réseau mutualisé d'opérateurs funéraires. Celui-ci compte près de 3 000 entreprises de pompes funèbres dans toute la France. Ce réseau est constitué de grandes enseignes telles que OGF, le Choix Funéraire, Sérénium, Pascal Leclerc... ainsi que de nombreux indépendants, tous réunis autour de la charte du respect de la personne endeuillée. Le bénéficiaire peut

← RETOUR AUX COMMUNIQUÉS